

Société

Une ancienne cadre poursuit la Poste au tribunal pour harcèlement moral

Publié le 03-09-2014 à 14h43
Mis à jour à 16h48



Paris (AFP) - Reprochant à la Poste "mise au placard", "missions fantômes", "pressions" pour la pousser à démissionner, une ancienne cadre poursuit jeudi au tribunal l'entreprise et notamment son ancien PDG Jean-Paul Bailly pour harcèlement moral et discrimination.

Sortie en 1993 de la prestigieuse Ecole nationale des postes et télécommunications (ENSPTT) Astrid Herbert-Ravel devient en 2001 responsable des ressources humaines au service financier à la délégation Île-de-France, chapeautant 35.000 personnes.

A l'arrivée d'un nouveau supérieur l'année suivante, elle se plaint de harcèlement moral et sexuel et cherche à changer de service. Pour cette affaire initiale, les faits sont prescrits.

Pendant neuf ans, Mme Herbert-Ravel a tenté de régler l'affaire en interne, selon ses avocates, Mes Christelle Mazza et Elodie Maumont.

Période pendant laquelle, la plaignante affirme avoir été "mise au placard", installée dans un bureau entre l'escalier de secours et les toilettes, loin des bureaux des collègues de son service, ou "oubliée" en congé maladie. Elle se plaint de "propos humiliants et vexatoires". Elle a connu dépression et tentative de suicide.

Cette situation "grave" était "parfaitement connue du président de la Poste, Jean-Paul Bailly, ainsi que de tous les dirigeants du groupe", affirme la défense de la plaignante. Cette dernière accuse la Poste d'avoir mené une "politique de déni", dans un contexte de "harcèlement moral institutionnel".

Mme Herbert-Ravel a saisi la justice une première fois en 2011, avant de se désister, car une transaction financière lui octroyant quelque 300.000 euros - mais elle n'a finalement rien touché - lui a été proposée en échange de son départ de la fonction publique. Elle a accepté car elle était "sous pression" et voulait mettre un terme à ce long conflit, a expliqué Me Mazza. Selon l'avocate, une telle transaction est de toute façon "illégal" pour un fonctionnaire.

"Tout ceci est totalement rocambolesque", réplique l'avocat de la défense, Me Marc Bellanger.

La plaignante poursuit sur citation directe, une procédure sans enquête de police où le tribunal juge sur les pièces produites par les parties, la Poste, son ancien PDG et cinq autres cadres dirigeants ou supérieurs hiérarchiques.

"Tout le monde la harcèle", Mme Herbert-Ravel est "tellement importante que tout le monde était au courant de son affaire", ironise Me Bellanger, soulignant que, hormis son ancienne supérieure, les personnes visées "ne l'ont jamais rencontrée, sauf deux d'entre eux, une fois".

Pour l'avocat, qui plaidera notamment la nullité et l'irrecevabilité des poursuites, elle "en veut à la Poste de ne pas avoir fait une carrière digne d'elle-même" et mène une "croisade" contre l'entreprise, qu'elle cherche à "salir".

Il l'accuse de "refaire l'histoire" et dénonce le caractère "totalement démesuré" de sa demande de dommages et intérêts: 1,255 million d'euros.